

République Française – Département du Doubs  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Extrait du Registre des délibérations**

**Séance du 4 décembre 2025**

Publication sur le site de la ville le : 11 décembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h15.

**Étaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (départ à 20h18), M. Morgan PERRIN (arrivé à 20h15), Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARQUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

**Étaient absents** : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote**

Mandant/Mandataire : S. KURT/M. PERRIN (à partir de 20h18) ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; F. MANZONI/B. DIRAND ; G. JOBERT/P. BENOIT ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; B. ANDREZ/D. GUILLEUX.

**DM17 – Subvention inclusion numérique - reprise provision**

Par délibération n°2025-06 du 15 mai 2025, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de la mise en place de sessions de formations numériques à la Maison des Services.

A la suite de la convention signée avec le Département et après présentation de l'état des dépenses engagées, le solde de la subvention a été versé. Celle-ci étant affectée au financement de dépenses d'investissement amortissables, elle doit faire l'objet de reprises annuelles au même rythme que l'amortissement des biens acquis.

Pour permettre le passage de ces écritures d'ordre, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 040 compte 13913 et chapitre 042 compte 777 à hauteur de 2 000 €.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°17.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR

  
Signature de Sylvie LE HIR